

Nicole MARTIN Maire de Ricard 11400.

- laisser la possibilité aux communes rurales de pouvoir se développer et de pouvoir dépasser marginalement les objectifs estimatifs figurant dans le Doc d'orientation et d'objectifs (Doc/stratégie n°1)

Que le Scot du Pays Lauragais soit appliqué de manière identique par les différents services instructeurs sur l'ensemble de leur territoire.

M. Fecteau 23.6.18